

*Assurance-chômage—Loi*

La Loi sur l'assurance-chômage oblige les gens à verser de l'argent dans la caisse. Chaque employé qui gagne un salaire au Canada doit verser des cotisations au régime. C'est un genre de taxe dissimulée, mais les gens n'ont pas le choix. Les travailleurs sont obligés de verser des cotisations, et le gouvernement ajoute à ce qu'ils ont versé, mais il doit entrer plus d'argent dans la caisse qu'il n'en sort.

Si nous essayons de nous servir du régime d'assurance-chômage pour répondre à tous nos besoins sociaux et économiques, y compris ceux auxquels nous répondons actuellement grâce au Régime d'assistance publique du Canada, nous devons alors dire à tous les travailleurs canadiens qu'ils doivent verser davantage d'argent, que nous allons augmenter le montant des cotisations. Et ce sera la même chose pour les entreprises.

Il faut être très prudent avant d'imposer toute taxe sur la main-d'oeuvre parce que cela peut encourager les entreprises à supprimer des emplois, à remplacer des travailleurs par des machines. C'est ce qui arrive quand on impose une taxe sur la main-d'oeuvre et, si nous nous soucions vraiment des Canadiens qui veulent des emplois, nous devons faire très attention. L'opposition, et je crois que les deux partis sont d'accord à ce sujet, a présenté un amendement qui ferait augmenter les impôts que doivent payer les travailleurs.

Le député a parlé du rapport du comité permanent. Lorsque ce rapport a été présenté au Parlement, j'étais président du comité. Je connais donc très bien ce rapport, et cela m'ennuie de voir qu'on le déforme parfois à la Chambre des communes.

Les membres du comité ont travaillé très fort avec les ressources dont ils disposaient. Nous avons mis des heures, des jours et des semaines à mettre au point l'importante restructuration du régime d'assurance-chômage que nous avons proposée. Nous n'avions pas les moyens d'exécuter toutes les recherches, mais nous estimions qu'un impôt plus faible donnerait de meilleurs résultats.

Lorsqu'on isole une recommandation sur plus de cinquante, on ne considère pas le projet de loi comme un tout, comme un ensemble complet en soi. Cet amendement vise simplement à proposer une hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers. C'est exactement cela, en fait, alors que le projet de loi que le gouvernement a présenté prévoit que dans les régions où l'emploi est très rare, où il est très difficile de travailler plus de dix semaines d'affilée, on devrait quand même avoir droit aux prestations de l'assurance-chômage. Toutefois, si on habite le centre-ville de Toronto ou le sud-ouest de l'Ontario où il y a presque aujourd'hui une pénurie de main-d'oeuvre, où les emplois sont faciles à décrocher, on devrait travailler plus longtemps, parce qu'il y a des emplois, pour avoir droit aux prestations.

Nous, du gouvernement, estimons que les personnes qui ont vraiment besoin d'aide parce qu'elles vivent dans une région où les emplois sont rares devraient toucher des prestations de l'assurance-chômage, mais nous ne voulons pas que ces personnes payent pour celles qui habitent le centre-ville de Toronto où il est facile d'obtenir un emploi.

Voilà pourquoi nous proposons d'établir des conditions variables d'admissibilité à l'assurance-chômage. Nous ne voulons pas qu'on prenne aux pauvres pour donner aux riches. Cet

amendement nous obligerait à imposer davantage les travailleurs des régions à taux de chômage élevé pour verser des prestations aux chômeurs du centre-ville de Toronto. Nous estimons que ce devrait être le contraire, à savoir que les travailleurs des régions où il est facile d'obtenir un emploi devraient payer davantage pour aider les Canadiens d'autres régions du pays où ce n'est pas le cas.

J'exhorte donc les députés ministériels à rejeter cet amendement.

**M. Cassidy:** Monsieur le Président, il me semble que le député de Calgary est en train de prôner le programme que les libéraux avaient mis en place lorsqu'ils étaient au pouvoir et qu'ils sont apparemment aujourd'hui prêts à désavouer.

Je lui rappellerai seulement l'argument invoqué par mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan, voulant que les citoyens de secteurs à taux de chômage élevé de sa circonscription soient toujours tenus de contribuer à l'assurance-chômage pendant seize ou dix-sept semaines pour avoir droit à des prestations parce que le taux de chômage est relativement faible dans d'autres secteurs de la région.

Je connais le nord de l'Ontario. Il faut pas mal de temps en voiture pour aller d'Atikokan à Thunder Bay. En hiver, c'est une entreprise dangereuse sur les routes glacées. Il n'est tout bonnement pas possible de vivre à Atikokan et de travailler à Thunder Bay. Par conséquent, il n'y a pas un seul marché du travail, mais plusieurs. Les règles actuelles se trouvent à créer de véritables injustices à cause de la façon dont elles sont appliquées.

Le député a aussi essayé d'insinuer qu'il s'agit d'un impôt sur les travailleurs, etc. J'aurais cru qu'un amendement de ce genre serait acceptable pour un gouvernement qui s'est engagé à réaliser le plein emploi, non seulement dans le sud de l'Ontario mais encore dans tout le pays. Autrement dit, si le gouvernement voulait vraiment ramener le taux de chômage au niveau qui prévaut en Suède, par exemple, soit 3 ou 4 p. 100 pour le Canada, nous ne serions pas en train de parler de dépenses importantes.

• (1310)

Nous parlons maintenant de dépenses qui risquent d'être très élevées car le taux de chômage au Canada oscille autour de 8 p. 100. Dans plusieurs régions du pays, il atteint encore 12 ou 13 p. 100.

**M. Tobin:** Dix-sept pour cent.

**M. Cassidy:** Il s'élève à 17 p. 100 dans certaines parties de Terre-Neuve, comme le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe le fait remarquer. Il est scandaleux que le gouvernement ose parler de son excellente gestion de l'économie alors que plusieurs régions du pays connaissent des taux de chômage qui sont comparables à ceux qui prévalaient au moment de la récession en 1982.

Le secrétaire parlementaire essaie de faire croire que c'est le baton qui s'impose pour remédier au problème de sorte que dans les régions où on demande de la main-d'oeuvre les travailleurs ne restent pas assis sur leur derrière, comme il dirait, mais acceptent un emploi parce que sinon ils ne pourraient toucher de prestations d'assurance-chômage.